



## Problème avec mon service après vente Fiat

Par **Ktyco**, le **21/06/2014** à **10:11**

Bonjour,

Propriétaire d'une Fiat 500 de deux ans et un mois, achetée dans un concessionnaire Fiat je me retrouve aujourd'hui en litige avec lui .

En effet mon véhicule qui est donc quasi neuf et n'a que 17 000 km, a été révisé fin mai pour ses deux ans .

Une semaine après plusieurs voyants ( airbags, ceinture, km) se sont allumés .

Je ramène donc ma Fiat 500 au garage et celui-ci me demande 500€ pour le changement du circuit électrique du système des airbags .

Il ne veut pas prendre en charge ces frais car ma voiture n'est plus sous garantie depuis 1 mois .

Aujourd'hui j'ai donc un véhicule neuf dont les airbags ne se déclencheraient pas en cas d'accident .

Je ne sais pas quoi faire face à leur refus mais j'estime ne pas devoir payer pour un système défaillant ?!

Merci de l'aide que vous pourrez m'apporter.

Bonne journée

Par **moisse**, le **22/06/2014** à **08:50**

Bonjour,

Juridiquement le concessionnaire est dans ses droits, toutes les garanties sont expirées....sauf celle du vice caché.

Mais c'est à celui qui le dénonce de prouver qu'il s'agit bien d'un vice caché.

Par exemple:

- \* à l'aide d'une expertise

- \* en démontrant la répétitivité de cette anomalie en cherchant sur le net, par exemple, d'autres victimes.

Vous pouvez aussi vous adresser à la marque, qui dispose d'un service client au niveau de l'importateur et parfois d'un médiateur.